

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 3 mars 2014, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Marcel Sinclair

La conseillère, Mme Line Fréchette, est à l'extérieur du pays.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

*Avant l'ouverture de la séance ordinaire du conseil, le maire, M. Robert Boucher, demande que la boîte contenant les coupons de participation des citoyens pour une participation à la série télévisée **La Petite Séduction** soit ouverte. Le maire demande à la conseillère, Mme Nancy Letendre, à une citoyenne, Mme Patricia Vincent, et au citoyen, M. Gérard Fréchette, de vérifier les coupons et d'indiquer à voix haute les résultats. M. Fréchette refuse d'y participer car il n'est pas d'accord avec cette façon de faire. La majorité des citoyens ne sont pas en faveur de participer à **La Petite Séduction**.*

(2014-03-1043)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant les points suivants et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts:

29. a) Donner le mandat à un technicien en architecture pour la production de plans d'agrandissement des bureaux de la municipalité
29. b) Permis de brûlage

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2014
5. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2014
6. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 28 février 2014
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie et en environnement au 28 février 2014
  - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 28 février 2014
7. Suivi au procès-verbal
  - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de février 2014 : **53,38** sur 80 (En février 2013, **61,09** sur 80)
  - Demande d'un citoyen pour un espace de stationnement pour personne handicapée – suivi du dossier

8. M. André Gentesse : Fournaise disponible pour la salle municipale, au montant de 891,06 \$ taxes incluses
9. Mégaburo Inc. : Deux huches et de deux babillards pour le bureau municipal, au montant de 1 308,42 \$ taxes incluses
10. Infotech Inc. : Inscription de l'inspecteur en voirie, la secrétaire-réceptionniste et la directrice générale pour la formation sur les modules *Fosses septiques*, *Compteurs d'eau* et *Immobilisations*, le 7 mars 2014, au montant de 238,83 \$ taxes incluses
11. Inspection B.G. : Dépôt du rapport d'inspection en bâtiment pour l'immeuble situé au parc du Sanctuaire, facture au montant de 1 000 \$ taxes incluses
12. Avis de motion : Projet de règlement numéro 476-14 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet)
13. Adoption : Règlement numéro 473-14 sur les dérogations mineures
14. Embauche de personnel pour la surveillance au centre sportif ainsi que l'entretien et l'arrosage de la patinoire municipale
15. Correction à apporter pour les salaires des apprentis pompiers et embauche d'un nouveau pompier
16. Therrien Couture, avocats : Mandat à donner pour la production d'une opinion juridique sur la conformité et l'application du projet de règlement 475-14 sur la fermeture, l'accès à la voie publique, la construction et l'entretien des fossés de chemin
17. Matériel informatique : Soumissions reçues et octroi de contrat
18. Service de sécurité incendie : Autorisation demandée pour procéder à l'achat d'un coupe ceinture et d'un coupe pare-brise complet avec punch à ressort et support, au montant de 367,92 \$ taxes incluses
19. Autorisation pour procéder à l'achat d'un camion pour la municipalité
20. Abroger la résolution numéro 2013-12-967
21. Ministère des Transports du Québec : Transmission de l'annexe A et B sur la reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour 2013
22. Dépôt et approbation de l'état des résultats pour le Programme *Volet souple* Transport adapté du ministère des Transports du Québec
23. Donner un mandat à la firme WSP Canada Inc. pour la production d'un rapport budgétaire et de plans et devis pour l'installation de réservoirs pour l'eau potable
24. Demande de soumissions sur invitation écrite pour un aménagement *Clé en main* pour le nouveau parc public situé sur le chemin du Sanctuaire dans le nouveau développement domiciliaire
25. Déclarer le mois d'avril *Mois de la Jonquille* – Société canadienne du cancer
26. Les Productions des *Fous de la scène* demande un dépôt pour réserver l'activité de la Fête de la St-Jean qui se tiendra le 23 juin 2014
27. Participation de la municipalité à la série télévisée *La Petite Séduction*
28. Adoption des comptes à payer
29. Varia
30. Correspondance

31. Période de questions

32. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2014-03-1044)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1045)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2014**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1046)

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2014**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2014 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1047)

**5. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2014**

La directrice générale, Mme Hélène Ruel, dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 12 février 2014.

**6. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 28 février 2014
- Rapport de l'inspecteur en voirie et en environnement au 28 février 2014
- Rapport du Service de sécurité incendie au 28 février 2014

**7. Suivi au procès-verbal**

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de février 2014

Monsieur le maire, Robert Boucher, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane **53,38** pour le mois de février 2014. En février 2013, les tests s'élevaient à **61,09** sur 80. La Ville de Drummondville travaille à diminuer les Trihalométhanes.

Demande d'un citoyen pour l'aménagement d'un espace de stationnement pour personne handicapée

Monsieur le maire, Robert Boucher, présente les démarches que la municipalité a effectuées pour la possibilité d'un aménagement d'un espace de stationnement pour personne handicapée dans les stationnements des édifices municipaux.

(2014-03-1048)

**8. M. André Gentesse : Fournaise pour la salle municipale, au montant de 891,06 \$ taxes incluses**

**Attendu que** le rendement énergétique de la fournaise actuelle est de seulement soixante pourcent (60 %);

**Attendu que** la municipalité a demandé une soumission pour une fournaise neuve incluant l'installation et que celle-ci s'élevait au montant de 4 712 \$ taxes incluses ;

**Attendu que** M. André Gentesse offre une fournaise usagée en bonne condition incluant l'installation au prix de 775 \$ avant taxes;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'achat de la fournaise proposée par M. André Gentesse, au montant total de 819,93 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1049)

**9. Mégaburo Inc. : Deux huches et de deux babillards pour le bureau municipal, au montant de 1 308,42 \$ taxes incluses**

**Attendu** la résolution numéro 2013-03-684 concernant l'achat de quatre (4) bureaux pour la municipalité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat de deux huches et de deux babillards pour le poste de la secrétaire-réceptionniste et celui du maire, au montant de 1 308,42 \$ taxes incluses, de la compagnie Mégaburo Inc. Ce montant sera pris à même le **surplus accumulé** car il n'a pas été budgétisé en 2014.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1050)

**10. Infotech Inc. : Inscription de l'inspecteur en voirie, la secrétaire-réceptionniste et la directrice générale pour la formation sur les modules Fosses septiques, Compteurs d'eau et Immobilisations, le 7 mars 2014**

**Attendu** la résolution numéro 2014-02-1018 concernant l'achat du module *Fosses septiques* et des heures de formation incluses dans cet achat;

**Attendu qu'**une formation est nécessaire pour les compteurs d'eau et l'entrée de données des immobilisations dans le système comptable Sygem;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la formation d'une journée sur les modules *Fosses septiques, Compteurs d'eau et Immobilisations*, au montant de 238,83 \$ taxes incluses, pour l'inspecteur en voirie, la secrétaire-réceptionniste et la directrice générale.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1051)

**11. Inspection B.G. : Dépôt du rapport d'inspection en bâtiment pour l'immeuble situé au parc du Sanctuaire, facture au montant de 1 000 \$ taxes incluses**

**Attendu que** la municipalité a demandé un rapport d'inspection en bâtiment pour l'immeuble situé au 1975, chemin du Golf Ouest, au parc du Sanctuaire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 1 000 \$ taxes incluses pour le rapport déposé de la compagnie Inspection B.G. concernant l'immeuble situé au 1975, chemin du Golf Ouest, au parc du Sanctuaire.

Le maire, M. Robert Boucher, mentionne que la municipalité ferme l'immeuble car celui-ci est devenu insalubre et qu'aucune personne ne doit circuler sur ces lieux.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1052)

**12. Avis de motion : Projet de règlement numéro 476-14 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet)**

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Joël Jutras, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro **476-14** relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet). Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2014-03-1053)

**13. Adoption : Règlement numéro 473-14 sur les dérogations mineures**

**SUR LES DÉROGATIONS MINEURES S'APPLIQUANT  
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**Attendu qu'**en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1)*, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

**Attendu qu'**un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1)* en vertu du règlement numéro 402-06 de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham ;

**Attendu que** dans le cadre des procédures d'adoption et d'entrée en vigueur, le présent règlement fait l'objet d'une consultation publique selon les articles 123, 127 et 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1)* ;

**Attendu qu'**un **avis de motion** de la présentation du présent règlement a été donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu unanimement par ce Conseil (monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote) d'adopter le règlement portant le numéro **473-14** intitulé *Règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**1. PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

**2. TITRE**

Le présent règlement portant le numéro **473-14** intitulé *Règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*.

**3. BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de permettre à la municipalité d'apporter des ajustements mineurs à des situations où l'application stricte des règlements d'urbanisme a pour effet de porter un préjudice sérieux au requérant.

**4. TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

## 5. INTERPRÉTATION DU TEXTE

Municipalité : désigne la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham

Conseil : désigne le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham

Comité : désigne le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham

Requérant : personne physique ou morale qui présente à la municipalité, à l'égard d'un immeuble, une demande de dérogation mineure à une disposition d'un règlement de zonage

## 6. LES DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

## 7. TRANSMISSION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le requérant doit transmettre la demande de dérogation mineure en quatre exemplaires à l'inspecteur municipal, en utilisant les formulaires prévus à cet effet.

## 8. FRAIS

Le requérant doit accompagner sa demande du paiement des frais d'étude qui sont fixés à **deux cent cinquante (250 \$) dollars**. Les autres frais d'expertise sont également à la charge du requérant.

## 9. VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

Suite à la vérification du contenu de la demande par l'inspecteur municipal, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

## 10. TRANSMISSION DE LA DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Une fois jugée complète, l'inspecteur municipal présente la demande de dérogation aux membres du comité pour qu'ils puissent en débiter l'étude.

Dans le cas où la demande de dérogation est effectuée dans le cadre d'une demande d'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation ou, suite à l'émission de l'un ou l'autre de ces documents, ces derniers doivent accompagner la demande de dérogation mineure.

## 11. AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit, son avis en tenant compte notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Et sans restreindre l'application des dispositions de la loi, le comité consultatif d'urbanisme doit tenir compte des critères suivants :

- 1) Seules les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage ou à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure ;
- 2) Une dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ;
- 1) Une dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- 2) Elle ne peut non plus être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

3) La demande doit être conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure.

Lorsque le comité consultatif d'urbanisme a formulé son avis par écrit, il le transmet immédiatement au conseil municipal.

## 12. AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date de transmission du dossier par l'inspecteur municipal et à la lumière des informations analysées, les membres du comité formulent un avis écrit au conseil, en tenant compte notamment du contenu de l'article 11 du présent règlement.

## 13. DATE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ET L'AVIS PUBLIC

Le secrétaire-trésorier, après entente avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil ou à demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins **quinze (15) jours** avant la tenue de cette session, fait publier un avis conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*; le contenu de cet avis doit être conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## 14. DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil rend sa décision par résolution suite à la réception de l'avis du comité, dont une copie doit être transmise par le secrétaire-trésorier, au requérant qui a présenté une demande de dérogation mineure.

## 15. REGISTRE DE DÉROGATION MINEURE

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué pour ces fins et une copie est annexée au dossier de la propriété.

## 16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Boucher  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

(2014-03-1054)

### **14. Embauche de personnel pour la surveillance au centre sportif ainsi que l'entretien et l'arrosage de la patinoire municipale**

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder à l'embauche de M. Tommy Lajoie, au taux horaire en vigueur, pour effectuer la surveillance au centre sportif, l'entretien et l'arrosage de la patinoire municipale et ce, en remplacement temporaire de M. Anthony Chagnon.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1055)

### **15. Correction à apporter pour les salaires des apprentis pompiers et embauche d'un nouveau pompier**

**Attendu que** la municipalité a adopté la liste des salaires en janvier 2014;

**Attendu que** des corrections doivent être apportées au taux horaire pour les apprentis pompiers;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'apporter les correctifs suivants pour les salaires des apprentis pompiers :

Apprentis pompiers niveau 1	Sorties de feu	Pratique	Formation
Salaire horaire	18,00 \$	13,50 \$	11,20 \$

Apprentis pompiers niveau 2	Sorties de feu	Pratique	Formation
Salaire horaire	17,00 \$	12,50 \$	11,20 \$
Apprentis pompiers niveau 3	Sorties de feu	Pratique	Formation
Salaire horaire	16,50 \$	12,00 \$	11,20 \$

Il est également résolu de procéder à l'embauche de M. Samuel Gauvreau, comme apprenti pompier, au taux horaire en vigueur selon la formation de ce candidat.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1056)

**16. Therrien Couture, avocats : Mandat à donner pour la production d'une opinion juridique sur la conformité et l'application du projet de règlement 475-14 sur la fermeture, l'accès à la voie publique, la construction et l'entretien des fossés de chemin**

**Attendu que** la municipalité désire apporter des changements à sa réglementation concernant la fermeture de fossés, l'accès à la voie publique, la construction et l'entretien des fossés de chemin;

**Attendu que** la municipalité tient à s'assurer de la conformité et de l'application du projet de règlement numéro 475-14;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de mandater la firme Therrien Couture, avocats, pour la production d'une opinion juridique sur la conformité et l'application du projet de règlement numéro 475-14.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1057)

**17. Matériel informatique : Soumissions reçues et octroi de contrat**

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offres, sur invitation écrite, auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'équipements informatiques;

**Attendu que** la municipalité a reçu les quatre (4) soumissions des trois compagnies suivantes :

Drummond InfoPlus  
9<sup>e</sup> Bit Inc.  
Performance Informatique

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer les contrats suivants : (taxes incluses)

Drummond InfoPlus	Licence ADOBE PRO	962,34 \$
9 <sup>e</sup> Bit Inc.	3 ordinateurs de table	2 949,08 \$
	3 écrans	559,61 \$
Performance Informatique	Portable Lenovo ThinkPad	838,17 \$

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1058)

**18. Service de sécurité incendie : Autorisation demandée pour procéder à l'achat d'un coupe ceinture et d'un coupe pare-brise complet avec punch à ressort et support, au montant de 367,92 \$ taxes incluses**

**Attendu que** le Service de sécurité incendie demande à la municipalité l'autorisation de se procurer un coupe ceinture et d'un coupe pare-brise complet avec punch à ressort et support pour la désincarcération de véhicules accidentés;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le Service de sécurité incendie à se

procurer un coupe ceinture et d'un coupe pare-brise complet avec punch à ressort et support, au montant total de 367,92 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2014-03-1059)

**19. Autorisation pour procéder à l'achat d'un camion pour la municipalité**

**Attendu que** le camion municipal actuel demande beaucoup de réparations;

**Attendu que** l'inspecteur en voirie a déposé un dossier représentant plusieurs camions usagés en très bonne condition pour la municipalité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'achat d'un camion Silverado Chevrolet 2008, blanc, 75 288 kilomètres, 4 portes, avec une boîte de huit (8) pieds.

Il est également résolu de procéder à une inspection de ce camion et d'effectuer un graissage complet contre la rouille.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1060)

**20. Abroger la résolution numéro 2013-12-967**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'abroger la résolution portant le numéro 2013-12-967 à des fins administratives suite à une vérification auprès de la firme comptable Deloitte.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1061)

**21. Ministère des Transports du Québec : Transmission de l'annexe A et B sur la reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour 2013**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 45 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales du 5<sup>e</sup> Rang, Petit Rang 5, chemin du Golf, Petit Rang 4, chemin du Sanctuaire, 2<sup>e</sup> Rang, route Rodier, route Chagnon et boulevard Saint-Joseph Ouest, ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes énumérées ci-haut ainsi que les ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1062)

**22. Dépôt et approbation de l'état des résultats sur le Programme Volet souple du Transport adapté du ministère des Transports du Québec**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec demande que la municipalité dépose l'état des résultats pour le transport adapté de l'année 2013 lors d'une séance ordinaire du conseil;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le dépôt et d'approuver l'état des résultats sur le programme *Volet souple* pour le transport adapté pour l'année 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1063)

**23. Donner un mandat à la firme WSP Canada Inc. pour la production d'un rapport budgétaire et de plans et devis pour l'installation de réservoirs pour l'eau potable**

**Attendu que** la municipalité est fournie en eau potable par la Ville de Drummondville;

**Attendu qu'**en vertu de l'entente avec la ville, la municipalité ne peut bénéficier d'une protection incendie;

**Attendu que** la municipalité désire se procurer une plus grande quantité d'eau pour assurer une protection incendie sur son territoire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de mandater la firme WSP Canada Inc. (Génivar Inc.) à produire un rapport budgétaire ainsi que des plans et devis pour l'installation de réservoirs d'eau potable sur le territoire de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1064)

**24. Demande de soumissions sur invitation écrite pour un aménagement Clé en main pour le nouveau parc public situé sur le chemin du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité possède un terrain pour aménager un nouveau parc public dans le nouveau développement domiciliaire;

**Attendu que** la municipalité a demandé une subvention à la Société de Développement Économique de Drummondville pour l'aménagement de ce parc;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder par appel d'offres, sur invitation écrite, auprès de fournisseurs ayant les compétences requises pour un aménagement *Clé en main* du nouveau parc public situé dans le développement domiciliaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1065)

**25. Déclarer le mois d'avril Mois de la Jonquille – Société canadienne du cancer**

**Attendu que** la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

**Attendu que** les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

**Attendu que** le mois d'avril est maintenant le *Mois de la Jonquille*, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au

Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

**Attendu que** la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

**Attendu que** soutenir les activités du *Mois de la Jonquille*, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes *Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie*;

**Attendu que** l'argent recueilli pendant le *Mois de la Jonquille* fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de décréter le mois d'avril *Mois de la Jonquille* et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1066)

**26. Les Productions Les Fous de la Scène demande un dépôt pour réserver les activités prévues pour la Fête de la St-Jean**

**Attendu que** la municipalité organise la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste en 2014;

**Attendu que** la municipalité a reçu une facture de Les Productions *Les Fous de la Scène*, représentant le montant du dépôt demandé pour réserver les activités qui se tiendront lors de la Fête de la St-Jean 2014;

**Attendu que** l'organisatrice, Mme Nancy Letendre, présente la liste des activités choisies pour cette journée;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser le versement du dépôt de 367,92 \$ taxes incluses représentant dix pour cent (10 %) de la facture totale au montant de 3 200 \$ avant taxes, de la compagnie *Les Productions Les Fous de la Scène Inc.*

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1067)

**27. Participation de la municipalité à la série télévisée La Petite Séduction**

**Attendu que** le conseil a procédé à l'ouverture de la boîte contenant les coupons-réponses des citoyens concernant la participation à *La Petite Séduction*;

**Attendu que**, suite au décompte, la majorité des citoyens ne veulent pas participer à cette émission;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu que la municipalité ne participe pas à la série télévisée *La Petite Séduction* et ce, durant tout le mandat des membres du conseil en place.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1068)

## 28. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

### DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 469-13 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	78,13 \$
Hamel Propane	Remplir réservoir pour la zamboni	106,08 \$
Hydro-Québec	Électricité - luminaires de rues	944,24 \$
Hydro-Québec	Électricité pour l'immeuble du parc du Sanctuaire	1 085,00 \$
Hydro-Québec	Électricité pour compteur télémétrique	161,03 \$
Jocelyn Trinquet Électrique Inc.	Installation deux sorties d'urgence dans la salle	158,67 \$
Le Réseau de l'Alliance	Location modem Internet pour bureau municipal	105,43 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Pagettes des pompiers pour SSI - mars 2014	111,88 \$
MRC de Drummond	Cueillette sélective - 10,89 tonnes métriques	328,55 \$
MRC de Drummond	Élimination déchets (36,66 tonnes métriques)	2 235,60 \$
MRC de Drummond	Mutations janvier 2014	4,00 \$
MRC de Drummond	Cours d'eau La Grande Ligne - services professionnels	119,27 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation 2 camions du SSI & camion municipal	3 623,85 \$
SelectCom	Téléphones du bureau municipal	166,70 \$
Visa Desjardins	Achat de timbres et courriers recommandés	228,55 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>9 456,98 \$</b>

### SALAIRES NETS PAYÉS EN FÉVRIER 2014

Employé cadre	Salaires pour le mois de février 2014	2 551,64 \$
Employés	Salaires pour le mois de février 2014	10 625,11 \$
		<b>13 176,75 \$</b>

### DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Inspecteur en voirie	Frais de déplacement - formation à Québec	220,02 \$
Inspection B.G.	Rapport d'inspection de l'immeuble situé au Sanctuaire	1 000,00 \$
M.G.N. Déneigement Inc.	4e versement de 6 - déneigement des routes	10 499,32 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères mars 2014	1 711,08 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage mars 2014	701,57 \$
		<b>14 131,99 \$</b>

### DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 3 MARS 2014

ADTEX Enr.	Renouvellement annuel hébergement Site Web et MAJ	206,90 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour février 2014	1 345,41 \$
Camion Freightliner	Pièces	49,39 \$
Conseillère siège # 1	Matériels tablettes, fours, affiches - Centre Sportif	210,25 \$
Contro Lectric Enr.	Réparer luminaires rues Lionel et Jean-Yves	199,14 \$
Garage Eric Bonin	Remplacer tensionneur courroie Dodge inspection	533,61 \$
Garage J.Fortier	Inspection mécanique camion incendie	231,79 \$
Hamel Propane	Propane pour zamboni	135,80 \$
Industrie Canada	Renouvellement d'autorisation de radiocommunication	246,00 \$
Infotech	Frais de transport pour la papeterie	51,99 \$
Inspecteur en urbanisme	Frais de déplacements pour formation et stationnement	39,78 \$
Inspecteur en voirie	Achat d'un ensemble de mèches et peintures loisirs	59,75 \$
Janco Électrique	Fixture pour le Centre Sportif	75,73 \$
Laboratoires SM	Analyse d'eau potable	167,40 \$
Loisirs St-Majorique	Remboursement de la partie <i>non-résidant</i>	901,80 \$
Mégaburo	577 copies couleur	70,99 \$
Mégaburo	5519 copies N/B	88,20 \$
MRC de Drummond	Quote-Part pour mars 2014	3 123,62 \$
Performance Informatique	2 licences Microsoft Office 2010	917,50 \$
Pétrole Therrien	Essence pour camion municipal, antigel	205,81 \$
Pinard, Gilles	Effectuer les analyses d'eau pour février 2014	250,00 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour février 2014	3 184,19 \$
Rona Drummondville	Propane pour zamboni	83,90 \$
Rona Drummondville	Perceuse, lave-glace, porte serviettes, support	565,29 \$
Sécurité BC	Surveillance annuelle pour système d'alarme	109,23 \$
Service Conseil en Urbanisme	Îlots déstructurés, réservoir eau, fosse septique	438,34 \$
Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	50,00 \$

Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	50,00 \$
Service incendie	Achat d'une barre d'alimentation pour radios du SSI	28,60 \$
Service incendie	Plastifier une affiche et pièce (lumière) camion	18,29 \$
Service incendie	Frais de déplacements pour formation et achat	70,98 \$
Therrien Couture	Constat d'infraction pour immeuble au 2145, bl. Lemire	57,49 \$
Thibault & Associés	Test pour appareils respiratoires	271,52 \$
Transport F.P.	Déneigement pour 2 bornes fontaines	57,48 \$
Ultramar	Huile à chauffage pour la salle municipale	1 246,42 \$
USD	5 bacs à récupération et 7 bacs à ordures	1 078,01 \$
Ville de Drummondville	Entente – supralocaux, 1 <sup>er</sup> versement	2 746,00 \$
<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>		<b>19 336,60 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 3 MARS 2014:</b>		<b>56 102,32 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 3 mars 2014 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### 29. Varia

(2014-03-1069)

#### 29. a) Donner le mandat à un technicien en architecture pour la production de plans d'agrandissement des bureaux de la municipalité

**Attendu que** les bureaux municipaux sont devenus très restreints pour le personnel et le maire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater un technicien en architecture pour la production de plans d'agrandissement et de rénovation des bureaux de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-03-1070)

#### 29. b) Permis de brûlage – point d'information

La conseillère, Mme Nancy Letendre, apporte un point d'information concernant les feux de branches ou autres et le coût engendré pour les sorties de feu du Service de sécurité incendie.

Elle informe les personnes présentes de l'importance de toujours avertir le directeur du Service de sécurité incendie de tout feu de brûlage.

Un article de sensibilisation et d'information supplémentaire sera disponible pour les citoyens dans le journal *Entre Nous et Vous* qui sortira à la mi-mars prochain. Ce même article a été mis sur le site Web de la municipalité.

(2014-03-1071)

#### 29. c) Location d'un garage pour la municipalité

**Attendu que** la municipalité manque d'espace au garage municipal actuel qui sert surtout de caserne au Service de sécurité incendie;

**Attendu que** la municipalité désire se procurer un espace pour le camion municipal et pour le matériel utilisé pour les travaux d'entretien pour l'inspecteur en voirie et en environnement;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document se rapportant à la location du garage appartenant à M. Luc Fréchette et situé au 1955, boulevard Saint-Joseph Ouest. Le coût de location est de 550 \$ par mois. Le bail peut être résilié en tout

temps par l'une des deux parties, seulement après un avis écrit transmis trente (30) jours avant la fin d'un mois de location.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **30. Correspondance**

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Lettres d'un citoyen

### **31. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h14

- Nouveau camion municipal
- Feux de brûlage à ciel ouvert – démarches à suivre
- Mandat à la firme WSP Canada Inc. (Génivar Inc.)
- Système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet – installation septique
- St-Germain-de-Grantham – réservoirs d'eau potable
- Installation d'un régulateur par la Ville de Drummondville – baisse d'eau
- Déneigement de deux bornes-fontaine
- Tour de Vidéo-tron – suivi du dossier
- Comité interne des loisirs – honorer les jeunes athlètes de la région
- Inscriptions des résidents et non-résidents
- La Petite Séduction

Fin de la période : 20h44

### **32. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair de lever l'assemblée à **20 heures et 44 minutes**.

---

M. Robert Boucher  
Maire

---

Mme Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière